

Les crédits

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il y a à l'heure actuelle 20 députés à la Chambre, sans compter celui qui occupe le fauteuil, le débat peut se poursuivre.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les remarques du député de Halifax-Ouest. Elles étaient fort intéressantes. Il a dit que les règles relatives aux conflits d'intérêts ne suffisent pas à elles seules à assurer le bon comportement des gens. Je crois qu'il a raison.

Les règles ne sont pas là pour remplacer le bon comportement. Il peut bien y avoir des règles, mais il faut d'abord que les gens soient disposés à obéir à ces règles. Je suis d'accord avec le député qu'il ne faut pas confondre les deux. Néanmoins, même s'il est un honorable député, cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas avoir de règles relatives aux conflits d'intérêts.

Je veux poser au député une question très précise. Il a dit qu'aucun député n'avait demandé que cette mesure législative sur les conflits d'intérêts soit présentée à la Chambre. À la page 15047 des *Débats de la Chambre des communes* de la session en cours, j'ai posé la question suivante:

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne ce que le gouvernement appelle l'éthique au gouvernement.

En février 1988, le gouvernement a présenté un projet de loi sur les conflits d'intérêts, mais il l'a laissé deux fois mourir au *Feuilleton*.

Vu que presque cinq années se sont écoulées depuis lors, est-ce que le gouvernement, dans ses derniers jours au pouvoir, envisagerait de s'engager à présenter une mesure législative sur les conflits d'intérêts.

C'était le 10 décembre, l'avant-dernier jour avant l'ajournement de la Chambre pour le congé de Noël. Je donne au député la possibilité de faire une mise au point et je lui dis que ce qu'il a mentionné précédemment n'est pas exact. Il le sait.

Comme je viens de le dire, le gouvernement a adopté un premier projet de loi sur les conflits d'intérêts en 1988. Il s'agissait du projet de loi C-46. Cette mesure législative est morte au *Feuilleton*. Au cours de la session suivante, le gouvernement a déposé un autre projet de loi identique au premier, le projet de loi C-114. Il est mort lui aussi au *Feuilleton*. Un an plus tard, le gouvernement a présenté

une autre mesure législative, le projet de loi C-43. Il figure encore au *Feuilleton*, et tous les partis l'ont approuvé à l'unanimité dans un rapport, en juin de l'an dernier.

Le député croit-il honnêtement qu'il est raisonnable que rien ne se soit produit après cinq ans et demi d'attente? Six mois se sont écoulés depuis qu'un comité a présenté un rapport unanime et il n'y a encore rien de fait. Il n'y a même pas eu un débat à la Chambre. Aucun des trois projets de loi dont j'ai parlé, y compris le projet de loi C-43, n'a été débattu à la Chambre des communes, contrairement à ce que le député a dit tout à l'heure. Croit-il honnêtement que c'est raisonnable?

M. Crosby: Monsieur le Président, je ne me suis peut-être pas exprimé assez clairement. Je ne sais pas si j'ai utilisé le pluriel ou le singulier. Je suis d'accord avec le député pour dire qu'il y a eu des efforts pour faire entreprendre l'étude du projet de loi, peut-être de sa part et peut-être de la part d'autres députés également.

Il connaît comme moi le processus et la procédure à la Chambre des communes, à savoir que les leaders parlementaires de tous les partis se réunissent et s'entendent pour faire étudier une mesure à la Chambre. C'est de ce genre d'engagement que je veux parler.

• (1830)

Si son leader parlementaire confère avec celui du Nouveau Parti démocratique, obtient le consentement des députés indépendants et celui des autres partis intéressés, puis en fait part au leader parlementaire du gouvernement en disant qu'ils sont prêts à aller de l'avant, mais que ce dernier s'y refuse, je considère qu'il y aurait vraiment là de quoi se plaindre.

Les députés ont beau intervenir à la Chambre ou les membres d'un comité se réunir en comité et faire des recommandations, cela, le député le sait sans doute, ne fera pas nécessairement progresser l'étude du projet de loi ou de quelque mesure que ce soit à la Chambre des communes. Il faut qu'il y ait entente suivant la filière habituelle. Je voulais parler de ce genre d'initiative.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay—Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je signale au député de Halifax-Ouest, qui n'était peut-être pas à la Chambre au début du débat, que certains d'entre nous, notamment le député d'Essex—Windsor et moi-même, ont essayé de relever le niveau des discussions, qui avaient tendance à dégénérer un peu plus tôt.